

NET

Image & Nature

<http://www.image-nature.com/forum>

La chasse à courre



29/01/2011

Posté: 29 Janvier 2011, 00:02 par Killim - TARN

La chasse à courre

Bonjour à tous,

Je ne sais pas si ça a déjà été posté sur le fofo, mais je suis tombé en farfouillant sur le net sur une association ("one voice") qui a infiltrée pendant près de trois ans des équipages de chasse à courre. J'avoue que naïvement (et malgré le fait que la chasse à courre se pratique à 5min de chez moi) je ne connaissais pas et n'imaginai pas la cruauté de cette chasse.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas le principe, l'animal est poursuivi par une meute de chiens (une cinquantaine) jusqu'à épuisement. Une fois épuisé, l'animal est dans le meilleur des cas tué à coups de dague, et dans le pire des cas il meurt noyé (l'animal finit 90 % du temps dans un lac, c'est le seul moyen par lequel il pense pouvoir se sauver) ou moitié dévoré par les chiens. Une fois mort, l'animal est dépecé et donné en pâture aux chiens selon un "rituel". Tout ceci sans baguage aucun bien sûr, à quoi servent les plans de chasse??

Il y a ensuite ce qu'on appelle les suiveurs, souvent les gens qui n'ont pas les moyens d'intégrer l'équipage, et qui vont se placer aux endroits stratégiques pour dévier l'animal intelligemment (principalement devant les parcelles interdites à la chasse par exemple). Tout ceci à coups de 4x4, quad, moto, vélo...

Je ne vous parle même pas du traitement des chevaux qui reviennent épuisés (et le mot est faible!), des sélections drastiques pour les chiens (il faut qu'il est du nez, de la voix). Il se dit qu'il faut tuer 10 chiens pour en trouver un de bon.

Sans compter le nombre d'accidents que cette chasse implique. Il faut quand même savoir que ce type de chasse à été interdite en Belgique, Norvège, Allemagne, et même en Angleterre, pourtant le pays "fondateur".

Je vous mets quelques liens:

L'association: <http://www.one-voice.fr>

Un lien vers quelques vidéos (âme sensible s'abstenir!): <http://www.one-voice.fr/fr/article/enquete-sur-la-chasse-courre-13-l-insoutenable-cruaute>

Et un lien vers le rapport de l'enquête: http://www.one-voice.fr/sites/default/files/Rapport_ChasseACourre2010_8e.pdf

Et un article intéressant (mais long) sur le procès de l'affaire "Abriols":

<http://cerf-gresigne.org/pages/JUSTICE>

NET

Image & Nature

<http://www.image-nature.com/forum>

La chasse à courre



29/01/2011

Posté: 29 Janvier 2011, 13:04 par Killim - TARN

Salut,

Non pas interdite, le bail dans la forêt à coté de chez moi à été reconduit jusqu'en 2016, malgré l'association de riverains qui s'est montée et est assez active.

Il faut savoir par exemple que dans une forêt comme la forêt des Andaines, l'équipage de chasse à courre (emmené par M.Vuiton) débourse 150 000 euros de location annuelle pour avoir le droit de chasser. Et il a décidé de faire poser une clôture de 3 km de long pour isoler une parcelle interdite à la chasse à courre. En plein milieu de forêt.

A voir les articles et les photos de cette cloture: <http://cerf-gresigne.org/post/2010/10/25/En-for%C3%AAt-des-Andaines%2C-on-ne-se-laisse-pas-marcher-sur-les-pieds>